



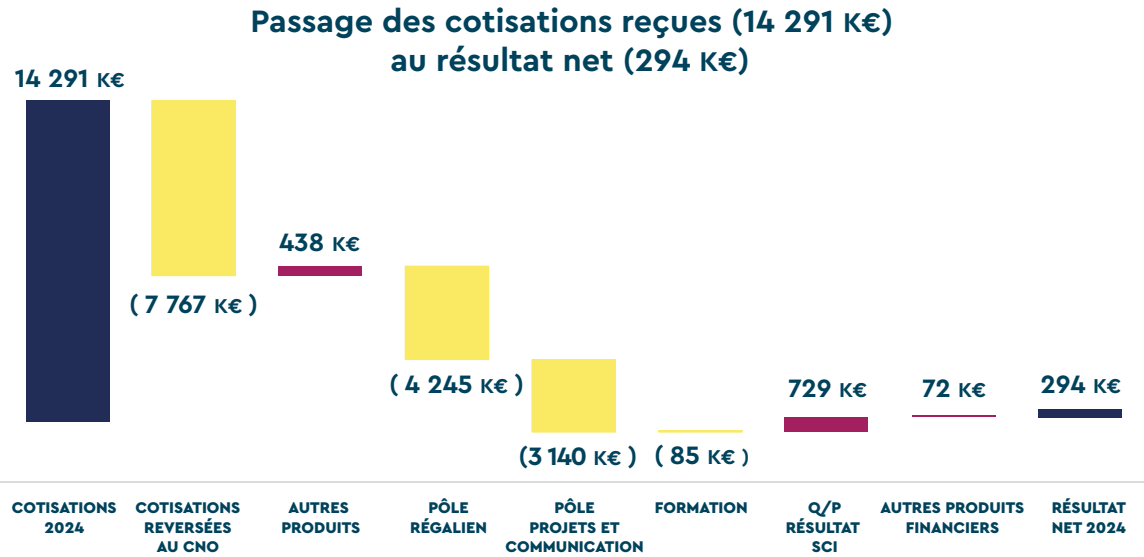
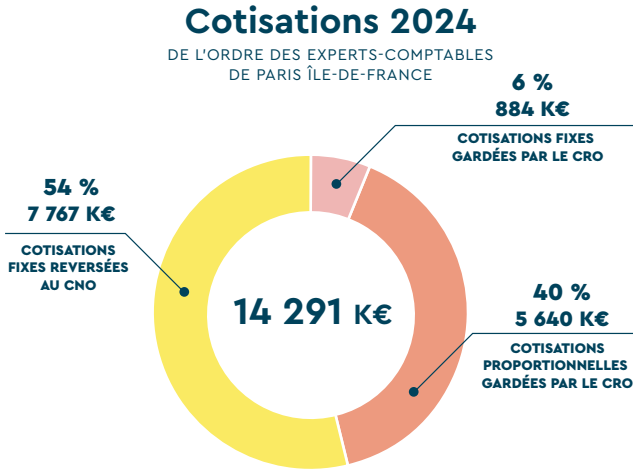
Rapport financier 2024

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES 
Région Paris Ile-de-France

Rapport financier

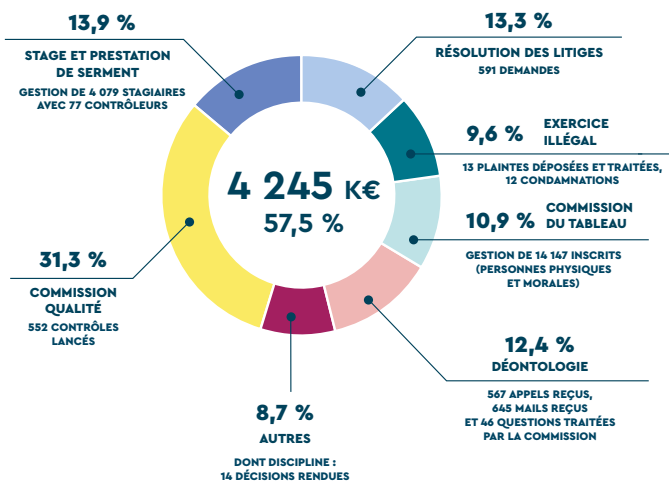
➤	À quoi servent vos cotisations ?	4
➤	Comptes annuels	6
	Rapport des censeurs	7
	Bilans	8
	Bilan actif	8
	Bilan passif	9
	Comptes de résultat	10
	Annexes	11
	Règles et méthodes comptables	11
	Compléments d'informations relatifs aux comptes de bilan	15
	Compléments d'informations relatifs aux comptes de résultat	19
	Autres informations et engagements	20
➤	Comptes agrégés	22
	Rapport des censeurs	23
	Bilans	24
	Bilan actif	24
	Bilan passif	25
	Comptes de résultat	26
	Annexes	27
	Généralités	27
	Règles et méthodes comptables	31
	Compléments d'informations relatifs aux comptes de bilan	34
	Compléments d'informations relatifs aux comptes de résultat	35
	Autres informations et engagements	36

À quoi servent vos cotisations ?



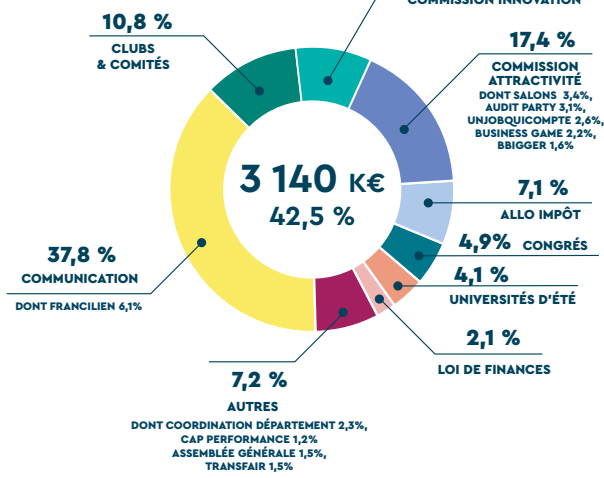
Pôle régalien

DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE



Pôle projets et communication

DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE



Nombre d'adhérents des clubs



Comptes annuels

RAPPORT DES CENSEURS

**Madame la présidente,
Monsieur le commissaire du gouvernement,
Chères consœurs, Chers confrères,**

En exécution de la mission de censeurs qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article 28 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, sur :

- la gestion financière du conseil régional de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France ;
- la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget ;
- la régularité et la sincérité des comptes annuels.

Les comptes annuels nous ont été communiqués pour contrôle le 30 avril 2025 par madame la présidente du conseil régional de l'Ordre. Ils ont été arrêtés par le conseil réuni en session le 3 avril 2025. Tous les livres et pièces comptables ont été mis à notre disposition au siège du conseil régional.

Dans le cadre de notre mission de censeurs, nous avons vérifié, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. De même nous avons porté une appréciation sur les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. En outre, nous avons vérifié la nature des placements financiers et analysé la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget approuvé par le conseil régional.

Les comptes annuels se caractérisent par un excédent de 292 457 € et un total du bilan de 16 792 127 €.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la gestion financière et sur la concordance des opérations enregistrées dans les comptes annuels avec le budget. Nous attestons que les comptes annuels qui vous sont présentés, sont réguliers et sincères.

Fait à Paris, le 18 juin 2025,

Les censeurs,

Christophe MONTAZEAUD



Cédric CHOUKROUN



BILANS

Bilan actif

	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET AU 31/12/24	NET AU 31/12/23
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON-APPELÉ (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	38 058	38 058		
Concessions, brevets, droits similaires	38 058	38 058		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	409 222	367 354	41 868	44 642
Installations techniques, matériel, outillages	24 830		24 830	24 830
Autres immobilisations corporelles	384 392	367 354	17 038	19 812
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	7 547 606		7 547 606	7 970 520
Autres participations	3 575 000		3 575 000	3 575 000
Prêts	3 972 606		3 972 606	4 395 520
TOTAL (II)	7 994 886	405 412	7 589 474	8 015 162
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES	66 167		66 167	29 604
Avances et acomptes versés sur commandes	66 167		66 167	29 604
CRÉANCES	6 507 278	130 209	6 377 069	4 303 583
Clients et comptes rattachés	1 023 550	130 209	893 341	774 455
Autres créances	5 483 728		5 483 728	3 529 128
DIVERS	2 700 869		2 700 869	3 169 244
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Disponibilités	2 700 869		2 700 869	3 169 244
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	58 549		58 549	27 168
Charges constatées d'avance	58 549		58 549	27 168
TOTAL (III)	9 332 863	130 209	9 202 654	7 529 599
FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNT À ÉTALER				
PRIMES DE REMBOUR. D'OBLIGATIONS (IV)				
ÉCART DE CONVERSION ACTIF (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	17 327 749	535 621	16 792 128	15 544 761

Bilan passif

	NET AU 31/12/24	NET AU 31/12/23
PASSIF		
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL		
PRIMES D'ÉMISSION, DE FUSION		
ÉCART DE RÉÉVALUATION		
RÉSERVES	13 621 977	12 586 940
Autres réserves	13 621 977	12 586 940
REPORT À NOUVEAU		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	292 457	1 035 038
Résultat de l'exercice	292 457	1 035 038
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
TOTAL (I)	13 914 434	13 621 978
PRODUITS ÉMISSIONS TITRES DE PARTICIPATIONS		
AVANCES CONDITIONNÉES		
TOTAL (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	337 482	331 231
Provisions pour charges	337 482	331 231
TOTAL (III)	337 482	331 231
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS		
Emprunts et dettes financières divers		
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS VERSÉS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	1 846 632	932 897
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 846 632	932 897
DETTE FISCALES ET SOCIALES	566 850	529 767
Dettes fiscales et sociales	566 850	529 767
DETTE SUR IMMO. ET COMPTES RATTACHÉS		
AUTRES DETTES	126 730	128 888
Autres dettes	126 730	128 888
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
TOTAL (IV)	2 540 212	1 591 552
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	16 792 128	15 544 761

Comptes de résultat

	DU 01/01/24 AU 31/12/24	DU 01/01/23 AU 31/12/23
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Autres achats et charges externes	3 395 869	2 784 973
Impôts, taxes et vers/ assimilés	257 042	251 396
Salaires et traitements	2 187 737	2 057 337
Charges sociales	964 188	916 916
Amort sur immobilisations	12 914	18 676
Prov sur immobilisations		
Prov sur actif circulant	130 209	117 428
Amort pour risque et charges	6 251	39 268
Autres charges	1 076 828	931 349
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (I)	8 031 038	7 117 343
TOTAL (II)		
CHARGES CHARGES FINANCIÈRES (III)		
Sur opérations de gestion	1 139	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)	1 139	
Partic salariés expansion		
TOTAL (V)		
BÉNÉFICES (V)	292 457	1 035 038
TOTAL GÉNÉRAL (CHARGES)	8 324 634	8 152 381
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Ventes de marchandises		
Productions vendue (B&S)	6 757 716	6 731 087
Productions stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	100 000	
Reprise/prov & transferts charge	130 802	178 378
Autres produits	534 028	577 472
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	7 522 546	7 486 937
Quotes parts résultat/op. Comm		
De participations	800 947	664 944
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (II)	800 947	664 944
Sur opérations de gestion	1 141	500
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)	1 141	500
TOTAL GÉNÉRAL (PRODUITS)	8 324 634	8 152 381

ANNEXES

Règles et méthodes comptables

L'Ordre des experts-comptables région Île-de-France est un organisme de droit privé, investi d'une mission d'intérêt public, l'Ordre est un organisme *suis generis*. L'Ordre n'est pas une association ni un syndicat auquel on peut ou non adhérer. Il n'a donc pas à appliquer le plan comptable des associations. Il n'est pas non plus soumis aux règles comptables applicables aux syndicats depuis la loi du 20 août 2008.

Il convient donc d'appliquer le plan comptable général en l'adaptant pour tenir compte de l'absence de but lucratif, ce qui conduit à adopter la terminologie des associations :

- Les charges d'exploitation sont dénommées charges de fonctionnement ou d'activité,
- Le résultat est un excédent ou un déficit,
- Les capitaux propres deviennent les fonds propres.

L'Ordre des experts-comptables région Île-de-France applique les conventions générales comptables dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales règles utilisées sont les suivantes :

1.1 Immobilisations incorporelles

Elles concernent l'achat de logiciels comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis sur 12 mois, dès leur mise en service.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont été comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Elles sont amorties sur leur durée de vie estimée suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

- Installation et agencement – 5 ans
- Matériel de transport – 3 ans
- Matériel de bureau et informatique – 3 à 4 ans
- Mobilier de bureau – 1 à 3 ans

1.3 Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'usage des participations est inférieure à leur valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.4 Clients et comptes rattachés (confrères et stagiaires)

Les créances clients et comptes rattachés comprennent principalement les cotisations des confrères et celles des stagiaires, majorées des coûts de formations obligatoires.

Les créances sont dépréciées, en fin d'année, par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu selon la méthode suivante :

- Provision de 15% de la valeur nominale pour les créances de l'exercice en cours,
- Portée à 100% de la valeur nominale pour les stagiaires étrangers dont la créance est antérieure au 31 décembre 2008,
- Provision de 100% de la valeur nominale pour les créances de plus d'un an.

La provision concernant les journées de formation non recouvrées est à la charge de Sup'Expertise.

1.5 Provisions pour risques et charges

Elles enregistrent une augmentation du passif exigible à plus ou moins court terme, consécutive à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet que des événements inconnus à la clôture de l'exercice ou en cours rendent probables mais dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

1.6 Indemnités de fin de carrière / médailles du travail

Un contrat collectif d'assurance a été signé en fin d'année 2007, le versement effectué à cette occasion correspondant aux droits acquis par l'ensemble du personnel en matière d'engagement au titre des indemnités de fin de carrière et de médaille du travail au 31 décembre 2007.

Depuis 2008, aucune souscription complémentaire n'a été versée. Une dotation de 6 250 euros au titre des départs en retraite et des médailles de travail ont été comptabilisées en 2024 afin que le montant global (provisions et solde des contrats collectifs) corresponde aux droits acquis au 31 décembre 2024.

Ce montant a été déterminé en tenant compte pour chaque salarié de son ancienneté, d'une actualisation de son salaire, de sa probabilité de survie ainsi que de celle de rester dans l'Ordre des experts-comptables région Île-de-France jusqu'à 64 ans, conformément à la législation en vigueur au moment de la clôture, de même en matière de médaille du travail.

Le solde des contrats collectif ajouté au solde des provisions pour risques et charges correspondent au montant total des engagements dus soit 337 482 euros.

1.7 Particularités

Les cotisations fixes sont comptabilisées à la date de l'appel de cotisations.

Les cotisations proportionnelles sont enregistrées :

- à la date de la déclaration en ligne (même si le paiement n'a pas été encaissé) ou,
- à la date d'encaissement de celles-ci en raison de l'impossibilité de connaître leurs montants avant réception de l'appel de cotisation servi par le membre de l'Ordre et joint au règlement (au cas où la déclaration n'est pas remplie en ligne).

Compléments d'informations relatifs aux comptes de bilan

1.8 Engagement de caution

Dans le cadre de l'acquisition par la SCI du 50 rue de Londres des locaux du Cristallin, l'Ordre des experts-comptables région Île-de-France a accordé au CIC un cautionnement en garantie de crédit de 14 500 000 euros en date du 30 septembre 2022 à échéance le 10 septembre 2042.

1.9 Superficie SCI

La SCI 50 rue de Londres a procédé à une révision des superficies occupées par l'Ordre des experts-comptables région Île-de-France, Actions-Experts, la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris et Sup'Expertise.

Cette révision a donné lieu à la signature d'un avenant, applicable à compter du 1^{er} janvier 2022, entraînant des régularisations de loyers et autres charges en fonction des nouvelles superficies au 31 décembre 2024.

CATÉGORIE	ANCIENNE SUPERFICIE	NOUVELLE SUPERFICIE
Ordre des experts-comptables région Île-de-France	388	526
Actions-Experts	145	155
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris	245	260
Sup'Expertise	1 227	1 055
TOTAL	2 004	1 996

2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	CESSIONS DE L'EXERCICE	BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE	VALEUR NETTE COMPTABLE À LA FIN DE L'EXERCICE
Logiciels	38 058			38 058	
TOTAL	38 058			38 058	

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE	
Logiciels	38 058			38 058	
TOTAL	38 058			38 058	

2.2 Immobilisations corporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	CESSIONS DE L'EXERCICE	BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE	VALEUR NETTE COMPTABLE À LA FIN DE L'EXERCICE
Œuvre d'art	24 830			24 830	24 830
Installations diverses	2 774			2 774	
Matériel de transport		1 434		1 434	1 205
Matériel de bureaux et informatique	185 714	3 208		188 923	6 740
Mobilier de bureau	185 499	5 760		191 259	9 091
TOTAL	398 818	10 403		409 222	41 867

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE	
Installations diverses	2 774			2 774	
Matériel de transport		228		228	
Matériel de bureau et informatique	173 833	8 349		182 183	
Mobilier de bureau	177 868	4 299		182 168	
TOTAL	354 476	12 877		367 354	

2.3 Immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	CESSIONS DE L'EXERCICE	BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE
Participations	3 575 000			3 575 000
Prêt Sup'Expertise	4 395 520		422 914	3 972 605
TOTAL	7 970 520		422 914	7 547 605

Les participations financières sont constituées de :

NOM DES SOCIÉTÉS DÉTENUES	% DE DÉTENTION	CAPITAUX PROPRES EN EUROS	CHIFFRE D'AFFAIRES EN EUROS	DIVIDENDES EN EUROS	MONTANT INSCRIT À L'ACTIF
EURL Actions-Experts	100	350 000	1 402 144		350 000
SCI du 50 rue de Londres Paris 8°	50	6 250 000	3 007 771	728 854	3 125 000
SASU INNEST	100	100 000	156 863		100 000

2.4 État des échéances, créances et dettes

	MONTANT BRUT	À UN AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN ET MOINS DE 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
CRÉANCES				
Membres de l'Ordre, divers	723 791	723 791		
Clients factures à établir	365 925	365 925		
Compte courant SCI du 50 rue de Londres Paris 8°	4 384 111	4 384 111		
Conseil national – Exercice Illégal	93 348	93 348		
Avance INNEST	455 000	455 000		
TOTAL DES CRÉANCES	6 022 175	6 022 175		
DETTES				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 846 632	1 846 632		
Fiscales et sociales	566 850	566 850		
Autres dettes	126 728	126 728		
TOTAL DES DETTES	2 540 210	2 540 210		

2.5 Comptes de régularisation actif-passif

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	31/12/2024	31/12/2023
Tickets restaurants	9 160	9 288
Avenir de la profession		7 680
Archivage	26 263	200
Challenge neige		10 000
Coordination des régions	9 000	
Parcours de la transformation (Compta online)	14 126	
TOTAL	58 549	27 168

2.6 Produits à recevoir

PRODUITS À RECEVOIR	31/12/2024	31/12/2023
AUTRES CRÉANCES		
Redevance Sup'Expertise	273 195	240 494
Participation frais séminaire	85 350	22 482
Divers	7 380	2 600
TOTAL	365 925	265 576

2.7 Tableaux des fonds propres

L'assemblée générale du 11 septembre 2024 a affecté l'excédent de l'exercice précédent de 1035038 euros en réserves diverses.

LIBELLÉS	SOLDE AU 31/12/2024	SOLDE AU 31/12/2023
Résultat	292 457	1 035 038
Réserves diverses	13 546 541	12 511 503
Projet ordinal (restitution cotisations 2014)	75 436	75 436
TOTAUX	13 914 434	13 621 977

2.8 État des provisions

PROVISIONS	BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE UTILISÉES	REPRISES DE L'EXERCICE NON UTILISÉES	BRUT À LA FIN
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Indemnité de départ à la retraite	331 230	6 251			337 482
Médailles travail					
TOTAL	331 230	6 251			337 482
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES AUTRES CRÉANCES					
Provision des comptes Confrères	117 428	177 832	47 623		247 637
TOTAL	117 428	177 832	47 623		247 637
TOTAL	448 659	184 083	47 623		585 119
Dont dotations et reprises d'exploitation		190 334	47 623		
Dont dotations et reprises exceptionnelles					

2.9 Charges à payer

CHARGES À PAYER	31/12/2024	31/12/2023
EMPRUNTS ET DETTES DIVERSES		
Intérêts bancaires		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS		
Fournisseurs factures non parvenues ⁽¹⁾	1 552 677	924 471
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
Provision congés payés/ primes	150 872	189 797
Provision charges sur congés payés/ primes/ licenciement	105 495	97 053
Provision taxes assises sur salaires	26 823	12 505
TOTAL	1 835 868	1 223 826

⁽¹⁾ Dont en 2024 : 1533128 €

- 933737 € : subvention d'équilibre AEX 2024
- 317934 € : régul Loyer et Charges SCI
- 123648 € : 112 dossiers de contrôle
- 112348 € : FNP Séminaire des Élus Porto
- 15461 € : charges locatives Sup'Expertise régul 2024
- 30000 € : subvention ANECS et CJEC

⁽¹⁾ Dont en 2023 :

- 668692 € : subvention d'équilibre Actions-Experts
- 132876 € : complément coût Contrôles Qualité
- 93092 € : séminaire
- 15000 € : subvention ANECS 2023
- 10000 € : 3^{ème} versement Bourse Make it easy session 2023
- 4811 € : coûts de diverses commissions

Compléments d'informations relatifs aux comptes de résultat

3.1 Cotisations

Ce poste est constitué des cotisations (non exonérées) des membres inscrits au Tableau de l'Ordre de la région Île-de-France. Cela comprend les cotisations fixes appelées en 2024, ainsi que celles proportionnelles payées (ou promises) en 2024 selon la décomposition ci-dessous.

Nombre de cotisants :

- 7139 personnes physiques
- 7197 personnes morales
- 4016 stagiaires

La part de cotisations appelée pour le compte du CNO leur est reversée, soit 7766627 € en 2024.

3.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent principalement :

- le produit de la redevance Sup'Expertise (FC) relative à la gestion des stagiaires de l'Ordre
- le produit des conventions de management facturés à Actions-Experts et Innest
- la participation forfaitaire aux frais de procédures du service Régalien
- des recettes partenaires

3.3 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont constituées des dépenses des commissions du CRO et des frais de fonctionnement (Charges de personnel, loyers, etc.)

3.4 Résultat financier

Le résultat financier comprend les plus-values des placements et l'affectation de 50% du résultat 2024 de la SCI du 50 rue de Londres (soit au total 732397,94 €).

La SCI du 50 rue de Londres est détenue à 50 % par la CRCC de Paris et à 50% par le CROEC PIDF.

Conformément à l'article 15 du Titre V des statuts de la SCI, « *le résultat dégagé est réputé appréhendé par les associés, en proportion de leurs droits, au fur et à mesure de leur constitution* ».

L'assemblée générale du 28 février 2025 de la SCI a pris l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2024 qui s'élève à 1 457 708 euros, au compte courant d'associés.

Autres informations et engagements

4.1 Ventilation de l'effectif moyen salarié

CATÉGORIE	31/12/2024	31/12/2023
Cadres	28	28
Employés	13	14
Apprenti	3	1
TOTAL	44	43

4.2 Affectation du résultat de la SCI du 50 rue de Londres

Voir chapitre 3.4 Résultat financier.

4.3 Éléments concernant les entreprises liées

POSTES	MONTANTS CONCERNÉS	SOCIÉTÉS CONCERNÉES
PARTICIPATIONS	350 000	Eurl Actions-Experts
	3 125 000	SCI du 50 rue de Londres
	100 000	SASU INNEST
PRÊTS	3 472 605	Sup'Expertise
	500 000	Sup'Expertise
CRÉANCES CLIENTS	3 274	Actions-Experts
	1 189	Sup'Expertise
	1 173	SASU INNEST
FACTURE À ÉTABLIR	7 380	Actions-Experts
	65 000	SASU INNEST
	273 195	Sup'Expertise
COMPTE COURANT	4 384 111	SCI du 50 rue de Londres
	455 000	SASU INNEST
DETTES FOURNISSEURS	27 022	SCI du 50 rue de Londres
	250	Sup'Expertise

4.4 Autre engagement

Le montant total des engagements en matière d'indemnité de départ en retraite et de médailles du travail s'élève à 337 481 euros, couverts par la provision et le contrat collectif.

Comptes agrégés

RAPPORT DES CENSEURS

**Madame la présidente,
Monsieur le commissaire du gouvernement,
Chères consœurs, Chers confrères,**

En exécution de la mission de censeurs qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article 28 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, sur :

- la gestion financière du conseil régional de l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France ;
- la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget ;
- la régularité et la sincérité des comptes agrégés.

Les comptes agrégés nous ont été communiqués pour contrôle le 30 avril 2025 par madame la présidente du conseil régional de l'Ordre. Ils ont été arrêtés par le conseil réuni en session le 3 avril 2025. Tous les livres et pièces comptables ont été mis à notre disposition au siège du conseil régional.

Dans le cadre de notre mission de censeurs, nous avons vérifié, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes agrégés. De même nous avons porté une appréciation sur les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. En outre, nous avons vérifié la nature des placements financiers et analysé la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget approuvé par le conseil régional.

Les comptes agrégés se caractérisent par un excédent de 187 977 € et un total du bilan de 47 633 598 €.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la gestion financière et sur la concordance des opérations enregistrées dans les comptes agrégés avec le budget. Nous attestons que les comptes agrégés qui vous sont présentés, sont réguliers et sincères.

Fait à Paris, le 18 juin 2025,

Les censeurs,

Christophe MONTAZEAUD



Cédric CHOUKROUN



BILANS

Bilan actif

	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET AU 31/12/24	NET AU 31/12/23
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	353 962	281 794	72 168	49 360
Concessions, brevets, droits similaires	353 962	281 794	72 168	49 360
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 779 902	1 576 987	31 202 915	31 514 115
Installations techniques, matériel, outillages	25 884 635		25 884 635	25 938 110
Autres immobilisations corporelles	6 895 267	1 576 987	5 318 280	5 576 005
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	4 372 863		4 372 863	651 976
Autres participations	519 505		519 505	439 974
Prêts	3 853 358		3 853 358	212 002
TOTAL (II)	37 506 727	1 858 781	35 647 946	32 215 451
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES	132 499		132 499	291 946
Avances et Acomptes Versés sur commandes	132 499		132 499	291 946
CRÉANCES	5 677 873	761 846	4 916 027	4 948 442
Clients et Comptes rattachés	4 315 124	761 846	3 553 278	4 060 910
Autres créances	1 362 749		1 362 749	887 532
DIVERS	6 221 817		6 221 817	6 654 848
Valeurs Mobilières de placement	250 153		250 153	250 153
Disponibilités	5 971 664		5 971 664	6 404 695
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	608 358		608 358	575 734
Charges constatées d'avance	608 358		608 358	575 734
TOTAL (III)	12 640 547	761 846	11 878 701	12 470 970
Frais d'émission d'emprunt à étaler	106 950		106 950	120 750
PRIMES DE REMBOUR D'OBLIGATIONS (IV)				
ECART DE CONVERSATION ACTIF (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	50 254 224	2 620 627	47 633 597	44 807 171

Bilan passif

	NET AU 31/12/24	NET AU 31/12/23
PASSIF		
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL		
PRIMES D'ÉMISSION, DE FUSION		
ECART DE RÉÉVALUATION		
RÉSERVES	13 546 541	12 511 504
Autres réserves	13 546 541	12 511 504
REPORT À NOUVEAU	1 778 168	1 262 890
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	187 977	1 500 316
Résultat de l'exercice	187 977	1 500 316
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	119 560	165 335
PROVISION RÉGLEMENTÉES		
TOTAL (I)	15 632 246	15 440 045
PRODUITS EMISSIONS TITRES DE PARTICIPATIONS		
AVANCES CONDITIONNÉES		
TOTAL (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES	52 000	175 000
PROVISIONS POUR CHARGES	692 788	691 774
Provisions pour charges	692 788	691 774
TOTAL (III)	744 788	866 774
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	18 267 898	19 786 573
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS	5 613 662	2 224 851
Emprunts et dettes financières divers	5 613 662	2 224 851
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS VERSÉ SUR COMMANDES EN COURS	966 836	556 528
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	3 691 606	3 591 718
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 691 606	3 591 718
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 352 548	1 505 397
Dettes fiscales et sociales	1 352 548	1 505 397
DETTES SUR IMMO ET COMPTES RATTACHÉS		
AUTRES DETTES	380 105	174 547
Autres dettes	380 105	174 547
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	983 908	660 738
TOTAL (IV)	31 256 563	28 500 352
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	47 633 597	44 807 171

Comptes de résultat

	DU 01/01/24 AU 31/12/24	DU 01/01/23 AU 31/12/23
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	14 916 422	13 631 121
Impôts, taxes et vers/ assimilés	518 903	467 123
Salaires et traitements	5 109 715	4 908 658
Charges sociales	2 418 563	2 256 419
Amort sur immobilisations	398 420	416 989
Prov sur immobilisations		
Prov sur actif circulant	737 246	680 673
Amort pour risque et charges	6 251	127 997
Autres charges	196 371	293 231
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (I)	24 301 891	22 782 211
Quotes parts Résultat/op comm.		
TOTAL (II)	0	0
Dot aux amort & aux provisions	13 800	18 400
Intérêts et charges assimilées	527 256	549 602
Différences négatives de change	15	12
Charges nettes/cess mob de plac		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (III)	541 071	568 014
Sur opération de gestion	9 570	2 032
Sur opération en capital	14 614	6 177
Dotations aux amort & prov		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)	24 184	8 209
Partic salariés expansion		
TOTAL (V)	0	0
Impôt sur les bénéfices	664	10 038
TOTAL (VI)	664	10 038
BÉNÉFICES (V)	187 977	1 500 315
TOTAL GÉNÉRAL (CHARGES)	25 055 787	24 868 787

PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	2 475	155 105
Productions vendues (B&S)	22 444 796	21 951 297
Productions stockées		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 239 453	1 041 967
Reprise/prov & transferts charge	811 081	1 151 854
Autres produits	451 714	264 215
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	24 949 519	24 564 438
Quotes parts résultat/op. Comm		
De participations		687
D'autres valeurs mobil & créances		
Autres intérêts et produits assim	45 335	44 934
Reprise/Prov & Transf charges		
Différ positives de change	541	
Prod net/cess val mobil plac		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (II)	45 876	45 621
Sur opérations de gestion		10 000
Sur opér de capital cess actifs		1 000
Sur opér de capital subv d'inv	60 392	72 728
Autres opér de capital		175 000
Reprise/Prov & Transf de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)	60 392	258 728
TOTAL GÉNÉRAL (PRODUITS)	25 055 787	24 868 787

ANNEXES

Généralités

1.1 Présentation

L'Ordre des experts-comptables, créé par l'ordonnance n° 45-2138 en date du 19 septembre 1945, regroupe les professionnels habilités à exercer en France la profession d'expert-comptable. L'Ordre a pour objet la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession qu'il représente.

L'Ordre des experts-comptables région Île-de-France a pour missions essentielles de surveiller l'exercice de la profession dans sa circonscription, de statuer sur les demandes d'inscription au Tableau, de surveiller et contrôler les stages, de fixer et recouvrer le montant des cotisations.

L'Ordre des experts-comptables région Île-de-France présente ses comptes agrégés, conformément à l'art 35- Section III du titre II- Section V de l'arrêté du 6 juin 2008, pour permettre une agrégation de tous les conseils régionaux au niveau du conseil national.

1.2 Périmètre

Les comptes agrégés comprennent les entités suivantes :

ARRÊTÉ DES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2024 – AGRÉGATION

ENTITÉ	FORME	PRODUITS	RÉSULTAT (avant affectation résultat SCI 50 rue de Londres)	FONDS PROPRES	INTÉRÊT
CRO IDF		8 324 636	- 436 397	13 621 977	100 %
Actions-Experts	Eurl	2 297 730		391 227	100 %
Sup'Expertise					100 %
SCI du 50 rue de Londres	SCI	3 009 099	1 457 708	6 250 000	50 %
INNEST	SASU	156 863	1 994	141 473	100 %
SOUS-TOTAL		28 638 695	916 832	24 089 954	
Retraitements		3 582 908	728 855	8 457 709	
TOTAL		25 055 787	187 977	15 632 245	

Sup'Expertise

Objectif du nombre total d’inscrits en alternance non atteint

Après un début d'année encourageant en termes de candidatures, les ambitions de croissance des effectifs d'élèves de Sup'Expertise ont été frustrées par un nombre insuffisant de candidatures de qualité pour envisager d'atteindre un niveau d'effectif total en progression d'une centaine d'élèves. Dans le cadre de la stratégie de transformation progressive de Sup'Expertise en grande école, la sélectivité de l'école, prioritaire, nous a conduit à ne pas assouplir nos exigences de recrutement et à manquer d'élèves dans certaines sections d'apprentissage qui n'ont donc pas fait le plein, particulièrement dans les préparations au DCG et au DSCG.

Report de l'ouverture du Bachelor PeGASE

Au cœur de sa stratégie « *grande école* », la capacité de Sup'Expertise à proposer des diplômes d'école en phase avec les attentes du marché (dont fait partie le Bachelor PeGASE) se heurte à la non-reconnaissance de l'école par l'Etat et à la suspension de la procédure de visa du diplôme par la CEFDG. Tant que le Bachelor ne sera pas visé, il ne permettra pas aux élèves qui y sont inscrits de poursuivre leurs études dans un cursus de Master reconnu par l'Etat. En attendant que la procédure de reconnaissance par l'Etat (en cours) arrive à son terme, des solutions de contournement de cette problématique sont à l'étude, mais ont imposé un report de l'ouverture du Bachelor début 2025 puis, finalement, à octobre 2025.

Enrichissement de l'offre pédagogique : modules supplétifs en DCG et majeures en DSCG

Conformément à la stratégie de différenciation de Sup'Expertise dans le paysage de l'enseignement supérieur et, plus particulièrement, des préparations au diplômes d'Etat en comptabilité et gestion, les cursus de DCG et DSCG suivis à Sup'Expertise ont été augmentés respectivement : en DCG, de modules supplétifs issus des parcours Profession Comptable 2030 ; en DSCG, de « *majeures* » (en gestion de patrimoine, data analyse, RSE et audit approfondi) conçues et développées avec des partenaires, ainsi que d'un séminaire intensif au Baruch College de New York. Ces modules ont augmenté les coûts pédagogiques de ces sections.

Développement de la mobilité internationale

Dans le contexte de la mise en œuvre de sa stratégie « *grande école* », de son appartenance au consortium MONA (pilote par EuroAppMobility), Sup'Expertise cultive sa différence en développant la mobilité internationale de ses apprentis. Seule « *école de compta* » titulaire de la charte Erasmus pour l'Enseignement supérieur (ECHE), Sup'Expertise a accompagné en 2024 7 de ses apprentis, les premiers (4 DCG, 2 BTS et 1 Master RH), à effectuer une mobilité européenne de longue durée (entre 2 et 3 mois) dans le cadre de leur apprentissage. Par ailleurs, 7 apprentis de DSCG ont également bénéficié, pour la première fois, d'un séminaire intensif de deux semaines organisées en novembre 2024 au Baruch College de la Zicklin School of Business du College University of New York. Unique en son genre dans le paysage des « *écoles de compta* » françaises, ce séminaire a été ouvert aux élèves de Master CCA en anglais du CNAM-Intec.

Nouveaux partenariats avec Aivancity et ESCP Extension School

Dans le cadre du développement des parcours de formation continue de haut niveau sur les sujets de transformation des métiers de l'expertise comptable et de l'audit, Sup'Expertise a noué un partenariat stratégique avec Aivancity, la grande école de l'IA et des Data. Ce partenariat permet ainsi à Sup'Expertise de proposer à la profession le premier parcours de formation certifiante en stratégie IA et Data pour cabinets, mais également de proposer aux experts-comptables stagiaires d'Île-de-France une journée « *libre* » sur les enjeux de l'IA et des data. Parallèlement, Sup'Expertise est devenu partenaire (la seule issue de la profession) dans le nouveau programme d'ESCP Extension School proposant aux cadres intermédiaires de tous secteurs un programme de formation certifiante en pilotage de la transformation : soit en matière digitale et IA soit en matière de transition écologique.

Adaptation de nos formations aux exigences de la directive CSRD

En matière de durabilité, justement, Sup'Expertise propose depuis 2024 deux nouveaux parcours de formation, homologués par la H2A, et permettant aux experts-comptables et aux commissaires aux comptes de comprendre tous les enjeux de durabilité tels que définis par la directive CSRD et aux commissaires aux comptes d'obtenir le visa d'auditeur en durabilité : Cap Durabilité, conçu par le CFPC en partenariat avec Afnor Compétences, AgroParisTech et Novethic ; et le Certificat Audit en Durabilité, conçu par l'Université Paris-Dauphine PSL, dans le prolongement de notre partenariat offrant, depuis 2023, la possibilité d'obtenir un certificat indicateurs extra-financiers.

Accréditation HappyIndex®AtSchool

Dès sa première année de participation au label, Sup'Expertise a obtenu l'accréditation HappyIndex®AtSchool, lui ayant ainsi permis d'intégrer en octobre 2024 le classement, à paraître dans Les Echos, des meilleures écoles où il fait bon étudier. Cette labellisation est le résultat de la démarche de recueil de la satisfaction des élèves à travers l'enquête de réputation HappyIndex®AtSchool, initiée fin 2023. Plus de 69% des élèves y ont répondu, attribuant une note globale de satisfaction de 3,8/5 et un taux de recommandation de l'école de plus de 70%. Ces résultats permettent d'accroître la visibilité de Sup'Expertise et de faciliter l'insertion professionnelle de nos élèves. Parmi les principaux points forts soulignés par l'enquête : la qualité et la modernité de nos locaux et équipements, l'excellence de notre corps enseignant, l'employabilité garantie par nos programmes de formation, la diversité des profils des étudiants de Sup'Expertise.

Palmarès 2024 du Monde du Chiffre

Déjà titulaire depuis de nombreuses années du trophée Or dans la catégorie « *organismes de formation* », Sup'Expertise a obtenu en 2024, pour la première fois de son histoire, le trophée Argent dans la catégorie « *écoles* », à l'occasion du Palmarès 2024 du Monde du Chiffre, ce qui souligne la reconnaissance nouvelle de notre environnement professionnel en matière de formation initiale.

QUALIOPi

Sup'Expertise a renouvelé, en juillet 2024, sa certification Qualiopi pour l'ensemble des activités certifiées : apprentissage, actions de formation continue, bilans de compétences et VAE.

SASU INNEST

Depuis sa première promotion lancée en 2020, la SASU INNEST a accompagné 19 *startups* et détient aujourd'hui des participations dans 12 d'entre elles (abCSR, Forekasts, Nüag, Oblige, MYA, Vesper, Venaqi, Leano, Mukei, getBob, Drivn et Manerty). Détenue à 100% par l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France, INNEST a accompagné 3 *startups* en 2024.

Présentation des trois *startups* :



Drivn simplifie et facilite l'adoption de la business intelligence et de l'IA générative dans votre cabinet d'expertise. C'est le mariage entre Power BI et GPT-4 dans une solution facile à utiliser. Vos collaborateurs adopteront ces technologies de pointe en douceur, sans compétences informatiques, pour améliorer votre communication client et fluidifier la collaboration interne. Vous générerez des tableaux de bord sur-mesure en utilisant tout simplement les données comptables et métiers.



getBob est la première plateforme pensée pour accompagner les cabinets d'expertise comptable dans le développement et la valorisation de leurs offres de services. Elle permet d'identifier les besoins et attentes des clients, de détecter des opportunités de missions, de piloter la relation client dans une logique de conseil, et de faciliter la vente de missions complémentaires.



Manerty est une plateforme SaaS qui permet aux cabinets d'expertise comptable de structurer et d'optimiser la gestion des investissements immobiliers (LMNP, SCI, SARL, etc.). Elle s'appuie sur un écosystème réunissant l'ensemble des acteurs de la gestion locative.

Règles
et méthodes comptables

2.1 Généralités

Les comptes agrégés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables du PCG, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, ainsi que de la continuité de l'activité.

Les comptes des entités ont été « *agrégés* », les titres des sociétés agrégées ont été annulés, en contrepartie de leur situation nette et les opérations internes ont été annulées.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 Immobilisations et amortissements

Les logiciels acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur un an.

Les supports de formation continue et du DEC sont amortis sur 3 ans

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur la durée d'usage :

- 6 à 9 ans pour les agencements, installations et aménagements,
- 3 ans pour le matériel de transport,
- 3 à 4 ans pour le matériel de bureau et le matériel informatique,
- 3 à 6 ans pour le mobilier de bureau.

2.3 Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés comprennent principalement les cotisations des confrères et celles des stagiaires, majorées des coûts de formations obligatoires, ainsi que sur la formation continue.

Les créances sont dépréciées, en fin d'année, par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu selon la méthode suivante :

Ordre des experts-comptables région Île-de-France et Sup'Expertise (Journées de formation Stagiaires)

- Provision de 15 % de la valeur nominale pour les créances de l'exercice en cours,
- Portée à 100 % de la valeur nominale, pour les stagiaires étrangers dont la créance est antérieure au 31 décembre 2008,
- Provision de 100% de la valeur nominale pour les créances de plus d'un an.

Sup'Expertise (autre que Journées de formation Stagiaires)

- Provision de 25 % de la valeur nominale pour les créances comprises entre 3 mois et 6 mois,
- Provision de 50 % de la valeur nominale pour les créances comprises entre 6 mois et 1 an,
- Provision de 100 % de la valeur nominale pour les créances de plus d'un an.

2.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition.

2.5 Indemnités de fin de carrière / médailles du travail

Un contrat collectif d'assurance a été signé en fin d'année 2007, le versement effectué, à cette occasion, correspondait aux droits acquis par l'ensemble du personnel en matière d'engagement au titre des indemnités de fin de carrière et de médaille du travail au 31 décembre 2007.

Depuis 2008, aucune souscription complémentaire n'a été versée.

Pour les sociétés Actions-Experts et Ordre des experts-comptables d'Île-de-France, des reprises de provision et des dotations aux provisions ont été comptabilisées afin que le montant global (provisions et solde du contrat collectif) corresponde aux droits acquis au 31 décembre 2024.

Ce montant a été déterminé en tenant compte pour chaque salarié de son ancienneté, d'une actualisation de son salaire, de sa probabilité de survie ainsi que de celle de rester dans l'Ordre des experts-comptables région Île-de-France jusqu'à 64 ans, conformément à la législation en vigueur à l'arrêté des comptes, de même en matière de médaille du travail.

Le solde des contrats collectif ajouté au solde des provisions pour risques et charges correspondent au montant total des engagements dus au 31 décembre 2024, soit 370 935 euros. En ce qui concerne Sup'expertise la provision dans les comptes s'élève à 348 592 €.

2.6 Particularités

Les cotisations fixes sont comptabilisées à la date de l'appel de cotisations, en début d'exercice.

Les cotisations proportionnelles sont enregistrées :

- à la date de la déclaration en ligne (même si le paiement n'a pas été encaissé) ou,
- à la date d'encaissement de celles-ci en raison de l'impossibilité de connaître leurs montants avant réception de l'appel de cotisation, servi par le membre de l'Ordre et joint au règlement (au cas où la déclaration n'est pas remplie en ligne).

Compléments d'informations relatifs aux comptes de bilan

3.1 Tableau des fonds propres

LIBELLÉS	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023
Résultat	187 977	1 500 316
Réserves diverses	13 546 541	12 511 503
Réserves consolidées	1 778 168	1 262 890
Subvention d'investissement	119 560	165 335
TOTAUX	15 632 246	15 440 044

3.2 État des provisions

PROVISIONS	BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE UTILISÉES	REPRISES DE L'EXERCICE NON UTILISÉES	BRUT À LA FIN
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Médailles travail et IFC	691 775	6 251	5 237		692 789
Autres provisions pour risques	175 000		123 000		52 000
TOTAL	866 775	6 251	5 237		692 789
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES AUTRES CRÉANCES					
Provision des comptes confrères et clients Sup'Expertise	689 888	737 246	665 289		761 845
TOTAL	689 888	737 246	665 289		761 845
TOTAL	1 556 663	743 497	670 526		1 454 634
Dont dotations et reprises d'exploitation		743 497	670 526		
Dont dotations et reprises exceptionnelles					

3.3 Dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales et autres dettes

Les postes, qui s'élèvent à 5 424 261 euros sont à échéance à moins d'un an.

Compléments d'informations relatifs aux comptes de résultat

4.1 Cotisations

Ce poste est constitué des cotisations (non exonérées) des membres inscrits au Tableau de l'Ordre de la région Île-de-France. Cela comprend les cotisations fixes appelées en 2024, ainsi que celles proportionnelles payées (ou promises) en 2024 selon la décomposition ci-dessous.

Nombre de cotisants :

- 7 139 personnes physiques
- 7 197 personnes morales
- 4 016 stagiaires

La redevance appelée pour le compte du CNO vient en déduction des cotisations appelées, soit 7 766 627€ en 2024.

4.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent principalement :

- Les produits de formation Sup'Expertise
- Les loyers du 50 rue de Londres (correspondant à 50% du loyer facturé à la CRCC Paris)
- Les produits des partenaires et d'Innest
- Les subventions de la CCI, Chambre des notaires, OEC et CRCC de Paris et de Versailles, du CNO dans le cadre du Congrès et/ou les Universités d'été

4.3 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont principalement constituées des dépenses des commissions du CRO, des frais de fonctionnement (charges de personnel, loyers, etc.), des coûts des animateurs et des supports de formations.

4.4 Résultat financier

La charge financière correspond aux intérêts d'emprunt payés par la SCI, pour les travaux du 50 rue de Londres.

Autres informations
et engagements

5.1 Ventilation de l'effectif moyen salarié

CATÉGORIE	31/12/2024	31/12/2023
Cadres	42	59
Employés	26	22
Apprentis	1	2
Techniciens	34	21
TOTAL	103	104

5.2 Bénévolat des élus et autres membres des commissions

Le nombre d'heures passées par les élus pour les travaux et réunions du conseil a été déterminé à partir des réponses obtenues des élus et d'une estimation minimale pour les élus n'ayant pas répondu.

La valorisation a été effectuée sur la base d'un taux horaire moyen de 100 €.

Cette valorisation n'a bien entendu aucune incidence sur le résultat mais permet d'avoir une meilleure appréciation des activités du conseil et de l'engagement des élus.

	HEURES	VALORISATION
Élus	8 000	800 000
TOTAL	8 000	800 000

oec-paris.fr

01 55 04 31 31
50 rue de Londres
75008 Paris



OECParis



Ordre des
experts-
comptables Paris
Île-de-France



Ordre des
experts-
comptables Paris
Île-de-France



CROEC
PARIS



Kiftacompta

- JUILLET 2025 -

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES** 
Région Paris Ile-de-France